



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 7 mai 2025

Projet de loi **approuvant les états financiers individuels de l'Hospice général** **(HG) pour l'année 2024**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33, alinéa 2, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 31, alinéa 2, lettre a, de la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Hospice général pour l'année 2024;
vu la décision du conseil d'administration de l'Hospice général du 3 mars 2025,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Hospice général (HG) comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau des variations du capital;
- d) un tableau des flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2024 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Hospice général pour l'exercice 2024.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2024; et
- le rapport de l'organe de révision du 3 mars 2025.

Les états financiers de l'Hospice général pour l'exercice 2024 présentent les données financières suivantes :

Le total du bilan s'élève à 1 463 millions de francs, en augmentation de 92,5 millions de francs par rapport à l'exercice précédent.

La valeur nette des immeubles de rapport et terrains est en augmentation de 48,9 millions de francs. Cette hausse est principalement liée à la réévaluation positive du parc pour 33,5 millions de francs, 8 millions de francs pour l'acquisition de Monthoux et 7,4 millions de francs pour l'activation de travaux, notamment pour Glacis-de-Rive 5 et Clochettes 12. Le montant brut des immobilisations corporelles augmente de 42,1 millions de francs, dont notamment 36,2 millions de francs pour des travaux engagés pour les centres d'aide aux migrants (Arve 1 et Bois-de-Bay).

Le montant total des débiteurs, de 63,8 millions de francs, est relativement stable et se compose principalement des forfaits du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) du 4^e trimestre et des débiteurs de l'assurance-invalidité (AI). Les actifs transitoires (56,9 millions de francs, + 6,3 millions de francs) concernent les reclassements des périodes d'aides en hausse, en lien avec l'augmentation des dossiers financiers de l'action sociale et l'aide aux migrants (22 381 dossiers en 2024 contre 20 719 en 2023).

En parallèle, une baisse des passifs courants (172,8 millions de francs, - 30,3 millions de francs) est liée au remboursement d'emprunts à court terme. L'augmentation des passifs non courants (439,5 millions de francs, + 88,1 millions de francs) correspond à de nouveaux emprunts privés et hypothécaires et à la constitution nette de provision pour 13,1 millions de francs.

Le résultat net d'exploitation se monte à 1,2 million de francs, en diminution de 3,5 millions de francs, et se décompose ainsi :

- **résultat prestations : 0 franc;**
- coût net = 570 millions de francs, couverts par la subvention de l'Etat.

L'Etat de Genève couvre la totalité des charges de prestations aux ayants droit (loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF; rs/GE D 1 11)). En augmentation de 95,8 millions de francs par rapport à 2023, les prestations nettes à charge du canton pour les usagers de l'Hospice général s'élèvent à 570 millions de francs. Ces prestations ont été couvertes par une subvention votée de 518,4 millions de francs et une subvention complémentaire de 47,6 millions de francs, et elles seront complétées début 2025 par un solde restant à recevoir de 4 millions de francs. Les charges de prestations nettes sont en hausse pour les programmes C01 « Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale » et C05 « Actions en matière d'asile et de migration », en lien direct avec la hausse du nombre de dossiers : pour le programme C01, hausse de + 42,9 millions de francs pour 16 169 dossiers mensuels moyen (+ 1 260) et, pour le programme C05, hausse de + 52,9 millions de francs pour un total de 6 212 dossiers mensuels moyen (+ 402).

Cette forte hausse est due non seulement à l'accroissement du nombre de dossiers, mais aussi à la hausse des barèmes d'entretien, des loyers, des coûts de santé et des primes d'assurance-maladie.

Résultat fonctionnement : + 1,2 million de francs.

(Total fonctionnement net = 116,3 millions de francs.)

Les charges de fonctionnement de l'Hospice général s'élèvent à 181,8 millions de francs, en hausse de + 9,4 millions de francs par rapport à 2023. Cette hausse est directement en lien avec le nombre de dossiers suivis aussi bien à l'aide sociale qu'à l'aide aux migrants et, conséquemment, avec l'augmentation du nombre de collaborateurs affectés à leur prise en charge.

Les recettes propres de fonctionnement (65,5 millions de francs) sont en diminution (- 3,4 millions de francs), essentiellement en lien avec la baisse des subventions fédérales (SEM). La subvention de fonctionnement a permis de couvrir la totalité des coûts. Il subsiste un solde net de fonctionnement bénéficiaire de 1,2 million de francs.

Résultat de l'évaluation du parc immobilier : + 33,5 millions de francs.

Selon les normes IPSAS, l'évaluation à la valeur du marché des actifs immobiliers de rendement a lieu chaque année et concerne l'ensemble des objets (immeubles et terrains). Elle induit un résultat dit « de réévaluation », exclusivement comptable et sans contrepartie de trésorerie :

- un solde net à recevoir de subventions de prestations de 4 millions de francs figure à l'actif du bilan (subventions d'aide sociale (ASOC) à restituer 7,3 millions de francs; subventions d'aide aux migrants (AMIG) à recevoir 11,3 millions de francs);
- en application de la directive transversale concernant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », l'éventuel solde de la subvention de fonctionnement non dépensé impactera la réserve conjoncturelle à l'échéance du contrat.

Le total des **liquidités** s'établit à 0,6 million de francs à fin 2024, en diminution de – 0,3 million de francs, principalement due aux différents flux de trésorerie.

Le total des fonds propres s'élève à 850,8 millions de francs, en augmentation de 34,7 millions de francs. Cette progression s'explique par la combinaison de la réévaluation du parc immobilier (+ 33,5 millions de francs) et du résultat 2024 (+ 1,2 million de francs).

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision du 3 mars 2025 comprenant les états financiers individuels 2024



**Hospice général, institution
genevoise d'action sociale,
Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil
d'administration sur l'audit des

comptes annuels 2024

**KPMG SA**

Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale, Genève**Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux dispositions légales, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'institution à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'institution ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



**Hospice général, institution
genevoise d'action sociale,
Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil
d'administration sur l'audit
des comptes annuels

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'institution.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'institution à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



**Hospice général, institution
genevoise d'action sociale,
Genève**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat et au Conseil
d'administration sur l'audit
des comptes annuels

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hélène Béguin
Expert-réviser agréée
Réviser responsable

Hamza Lachkar

Genève, le 3 mars 2025

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe

A. Etats financiers

Bilan au 31 décembre 2024

En KCHF

ACTIF	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités	563	905
Débiteurs	63 775	63 401
Actifs transitoires	56 893	50 560
Total des actifs courants	121 232	114 865
Immobilisations financières	17 373	15 887
Immobilisations incorporelles	12 076	7 461
Immobilisations corporelles	129 169	98 868
Immeubles et terrains	1 163 643	1 114 755
Actifs affectés	19 578	18 726
Total des actifs immobilisés	1 341 839	1 255 696
TOTAL DE L'ACTIF	1 463 071	1 370 562

PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
Passifs courants	172 764	203 024
Total des passifs courants	172 764	203 024
Dettes à long terme	390 635	319 029
Provisions	18 831	5 777
Subventions d'investissement	8 852	6 309
Fonds et dons	21 195	20 308
Total des passifs non-courants	439 513	351 422
Total des fonds étrangers	612 277	554 447
Capital historique	103 117	103 117
Réserve conjoncturelle Hg	11 077	11 077
Réserve de réévaluation immobilier	696 690	699 363
Résultat non affecté sur mandat de prestations en cours	4 688	-
Résultat de l'exercice	34 686	2 015
Réserve HLM	536	545
Total des fonds propres	850 794	816 115
TOTAL DU PASSIF	1 463 071	1 370 562

Compte d'exploitation

Pour l'exercice au 31 décembre 2024 - Prestations et fonctionnement

Compte de résultat En KCHF	Comptes au 31.12.2024	Comptes au 31.12.2023
Subventions et contributions publiques	714 494	614 933
Subventions - Canton de Genève	687 551	582 407
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement	25 158	30 304
Autres subventions	257	230
Utilisation des subventions d'investissement	1 528	1 992
Produits d'exploitation	144 814	144 183
Subventions publiques	122 315	122 587
Remboursements de tiers	16 713	16 905
Produits des pensions (établissements)	606	596
Utilisation des dons et fonds affectés	304	463
Autres produits d'exploitation	4 876	3 632
Produits immobiliers, nets	32 751	31 712
Total des revenus d'exploitation	892 059	790 828
Prestations d'aide accordées	709 060	613 667
Prestations action sociale	440 071	396 810
Prestations asile	268 989	216 857
Charges de fonctionnement	181 746	172 356
Charges de personnel	161 819	152 069
Charges d'exploitation	16 684	16 493
Charges liées aux établissements	308	222
Prestations d'aide financière	0	0
Charges - Fonds et dons affectés	304	463
Amortissements	2 630	3 108
Total des charges d'exploitation	890 806	786 022
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 253	4 805
Résultat financier	-56	-118
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	1 197	4 688
RESULTAT DE REEVALUATION IMMOBILIER	33 489	-2 673
RESULTAT NET HOSPICE GENERAL	34 686	2 015

Tableau de flux de trésorerie

Pour l'exercice au 31.12.2024

	31.12.2024 KCHF	31.12.2023 KCHF
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice avant répartition	1 197	4 688
Résultat financier	6 527	5 654
Amortissements	13 305	12 810
Variation des provisions	13 054	(246)
Variation des provisions et ajustements sur débiteurs	4 360	6 266
Autofinancement	38 444	29 172
(Augmentation) / Diminution des créances et débiteurs	(1 349)	(3 708)
(Augmentation) / Diminution des actifs affectés	(852)	(556)
(Augmentation) / Diminution des actifs transitoires	(6 332)	(9 165)
Augmentation / (Diminution) des comptes créanciers	(7 940)	36 558
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	(2 476)	78 232
Flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation	19 495	130 533
Activités d'investissement		
Investissements immobilisations corporelles	(42 395)	(17 809)
Investissements immobiliers	(15 399)	(20 923)
Investissements immobilisations incorporelles	(5 826)	(3 785)
(Augmentation)/Diminution immobilisations financières	(4 871)	(3 629)
Augmentation/(Diminution) de la réserve HLM	(9)	3
Flux de trésorerie résultant d'opérations d'investissement	(68 500)	(46 144)
Cash flow libre	(49 005)	84 389
Activités de financement		
Subvention de prestations à restituer		(29 853)
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	852	556
Augmentation/(Diminution) subvention d'investissement	2 543	1 424
Augmentation / (Diminution) dettes à court terme	(19 845)	(3 876)
Augmentation / (Diminution) dettes à long terme	71 607	(67 461)
Encaissements / (Utilisation) nets résultants de donations	35	(82)
Intérêts hypothécaires	(6 471)	(5 536)
Autres résultats financiers	(56)	(118)
Flux de trésorerie résultant des activités de financement	48 664	(104 945)
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	(342)	(20 557)

Caisse	17	14
Poste	341	644
Banque	205	247
Total	563	905

Détail des liquidités	
au 31.12.2024 KCHF	au 01.01.2024 KCHF
17	14
341	644
205	247
563	905

VARIATION NETTE DES LIQUIDITES

(342)

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice au 31.12.2024

	Capital historique	Réserve conjoncturelle HG	Réserve de réévaluation immobilier	Total fortune propre	Subvention fonctionnement non dépensée	Résultat après répartition Réserve HLM	Total des fonds propres en KCHF
Etat au 31 décembre 2022	103 117	11 077	699 362	813 556		542	814 098
Ajustement de début d'exercice							
Variation de la réserve HLM						3	3
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc rééval. Immobilier)			(2 673)	(2 673)	4 688		2 015
Etat au 31 décembre 2023	103 117	11 077	696 689	810 883	4 688	545	816 115
Ajustement de début d'exercice							
Variation de la réserve HLM						(9)	(9)
Part du résultat de l'exercice à charge Hg (yc rééval. Immobilier)			33 489	33 489	1 197		34 686
Etat au 31 décembre 2024	103 117	11 077	730 178	844 372	5 885	536	850 793

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéfiques et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2023-2026, la réserve conjoncturelle sera impactée des résultats à l'échéance du mandat.

Annexes aux états financiers

Pour l'exercice au 31.12.2024

A0 – Informations générales

A0-1 – Activités de l'Hospice général et cadre légal

Institution genevoise d'action sociale, l'Hospice général est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, régi notamment par :

- la constitution genevoise du 14 octobre 2012 (A 2 00) ; arts 212 à 215 (action sociale) et art 98 (aliénation d'immeubles) ;
- la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 (A 2 24) et le règlement sur l'organisation des institutions de droit public, du 16 mai 2018 (A 2 24.01) ;
- la loi sur l'Hospice général, du 17 mars 2006 (J 4 07) et le règlement concernant l'Hospice général adopté par le Conseil d'administration le 08 novembre 2021 et approuvé par le Conseil d'Etat le 12 janvier 2022 ;
- la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité du 23 juin 2023 (J 4 04) et le règlement d'application de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité, du 17 avril 2024 (J 4 04.01) ;
- la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (RS 142.31) et la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, du 16 décembre 2005 (RS 142.20), ainsi que l'Ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (RS 142.312).

L'établissement a son siège à Genève, Cours de Rive 12, 1204 Genève.

En tant qu'établissement de droit public subventionné, l'Hospice général est sous la tutelle du Département de la Cohésion Sociale (DCS).

L'Hospice général assure un éventail d'activités variées et polyvalentes ; ses trois missions principales sont :

- l'aide sociale,
- l'aide aux migrants,
- la lutte contre l'isolement.

Les états financiers de l'Hospice général au 31 décembre 2024 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 3 mars 2025.

Un contrat de prestations 2023-2026 entre l'Etat de Genève et l'Hospice général définit les prestations et les objectifs à atteindre par l'institution ainsi que le plan financier et la contribution de l'Etat en termes de fonctionnement. Pour chacune de ces prestations, le mandat définit aussi des indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs. L'institution fournit ces indicateurs ainsi qu'un ensemble d'autres indicateurs de gestion dans son tableau de bord annuel.

A0-2 – Principes régissant l'établissement des comptes annuels

1. Normes comptables

Dans le cadre de la LGAF, l'Hospice général établit ses comptes conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS), élaborées par l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) et qui sont fondées sur les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et au règlement sur l'établissement des états financiers de la République et du Canton de Genève (REEF) qui précise notamment les normes applicables ainsi que les dérogations aux normes.

Normes applicables : IPSAS 1 à 5, 9 à 14, 16 à 24 et 26 à 42.

Normes non applicables par anticipation : les améliorations publiées postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement ne sont pas applicables par anticipation.

Dérogations aux normes IPSAS pour l'établissement des états financiers : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39.

2. *Juste valeur*

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

A0-3 – Système de contrôle interne (SCI)

Le cadre général du système de contrôle interne (SCI) de l'Hospice général se base sur la méthodologie du modèle COSO (Committee of Sponsoring Organizations). Il a été donné par le conseil d'administration (CA) dans un document qui décrit les principes et le cadre légal dans lequel se déploie le SCI (Principes du SCI - 29/06/09).

- Les composantes du système de contrôle interne de l'Hospice général ont été validées par le CA du 5 octobre 2009 et sont décrites de manière détaillée dans le document « Descriptif du SCI et environnement de contrôle » dont les révisions successives son validées par le CA.
- Gestion des risques : la cartographie des risques institutionnels majeurs ainsi que les matrices de risque détaillées par processus (aide aux migrants, action sociale, finances, ressources humaines, systèmes d'information, établissements séniors, immobilier), sont revues chaque année par les responsables de processus. La matrice des risques institutionnels majeurs est validée par le Conseil d'administration en fin d'exercice.
- Activités de contrôle : elles comprennent les procédures opérationnelles formalisées, le contrôle et suivi budgétaire, le suivi des indicateurs et l'ensemble des unités et services qui effectuent des activités de contrôle. Des testings spécifiques sont réalisés par le contrôle de gestion centralisé et l'unité d'audit interne.
- L'information et communication : englobe tous les outils de reporting (flash trimestriel, rapport financier quadrimestriel, indicateurs de mandat, bilan social, rapport d'activité) vers les parties prenantes internes ou externes.
- Les objectifs du Système de Contrôle Interne : Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique institutionnelle par une gestion des activités efficace et efficiente, la conformité aux lois et directives, la protection du patrimoine de l'Hospice général, la prévention, mitigation et détection des erreurs et irrégularités, la garantie de la fiabilité et intégralité de la comptabilité et des rapports financiers.
- Les opérations de suivi en continu du SCI sont placées sous la surveillance du contrôle de gestion et de l'audit interne. Les plans d'actions découlant des observations et recommandations, mises en évidence par l'analyse des risques, sont suivis par le contrôle de gestion, puis relayés ensuite au niveau de la Direction et du comité d'audit. Ce dernier valide à la fois le suivi des plans d'actions, et la mise à jour de l'analyse de risques. Le processus de suivi du SCI est ensuite validé annuellement par le Conseil d'administration.

A1 – Notes du bilan

A1-0 – Liquidités

Les liquidités se répartissent entre une caisse principale, des comptes postaux et des comptes bancaires. Le compte principal est soumis à un cash pooling automatique avec les comptes de l'Etat et ce, dans le cadre de la convention tripartite « argent » signée entre l'Hg, le DCS et le DF).

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	17	14
Poste	341	644
Banque	205	247
Total des liquidités	563	905

A1-1 – Débiteurs

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur. Les postes débiteurs à l'actif du bilan entrent dans cette catégorie et sont présentés nets de l'ajustement de valeur effectué.

En KCHF	Débiteurs fonctionnement	Débiteurs publics - Prestations	Débiteurs usagers court terme	Débiteurs AI-SPC	Total
Solde au 01.01.2023	10 980	26 857	5 427	51 564	94 828
Variation	901	3 364	650	-1 206	3 708
Créances brutes au 31.12.2023	11 881	30 220	6 076	50 358	98 536
Solde au 01.01.2024	11 881	30 220	6 076	50 358	98 536
Variation	380	644	-340	665	1 349
Créances brutes au 31.12.2024	12 261	30 864	5 736	51 024	99 885
Ajustement de valeur débiteurs					
Ajustement à l'ouverture 01.01.2023	337	-	4 505	26 827	31 670
Utilisation de provision 2023	-	-	-800	-16 407	-17 208
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-174	-	918	19 929	20 673
Ajustement à la clôture 31.12.2023	163	-	4 624	30 349	35 135
Utilisation de provision 2024	-	-	-582	-15 773	-16 355
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	457	-	604	16 269	17 330
Ajustement à la clôture 31.12.2024	620	-	4 645	30 845	36 110
Créances nettes 2023	11 718	30 220	1 453	20 009	63 401
Créances nettes 2024	11 641	30 864	1 091	20 178	63 775

Les **débiteurs fonctionnement** sont constitués principalement du SEM pour la part relative au fonctionnement, du canton de Genève pour les crédits en cours et des débiteurs immobiliers.

Les **débiteurs publics prestations** sont constitués des forfaits du 4^{ème} trimestre du SEM, pour les prestations aux usagers. Cette position est en hausse par rapport à 2023, en lien direct avec la hausse du nombre de dossiers.

Les **débiteurs usagers court terme** sont constitués des créances des débiteurs AMIG relatives à la facturation des prestations d'hébergement, santé ou assistance.

Les **débiteurs AI/SPC** correspondent au montant net des créances enregistrées envers l'assurance invalidité (AI) et le service des prestations complémentaires (SPC) pour les prestations d'assistance versées aux usagers en attente de décision de prise en charge AI/SPC. Nous constatons en 2024, une augmentation de KCHF 665 de créances brutes ; (2 542 dossiers en attente de décision au 31 décembre 2024 vs 2346 dossiers au 31 décembre 2023). Le montant de la provision est de 60%.

A1-2 – Actifs transitoires

En KCHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart	Ecart 2024-2023
Produits à recevoir prestations	12 575	11 995	n.d.	579
Produits à recevoir exploitation	191	1 584	-87.9%	-1 393
Produits à recevoir	12 767	13 580	-6.0%	-814
Prestations payées d'avance	41 661	36 571	13.9%	5 090
Charges payées d'avance exploitation	2 466	409	502.9%	2 057
Charges payées d'avance	44 127	36 980	19.3%	7 147
Total actifs transitoires	56 894	50 560	12.5%	6 334

Ce poste est composé principalement des prestations payées d'avance (action sociale et asile) qui font l'objet d'un reclassement en fonction des périodes d'aide. Ces montants sont en forte progression en lien directe avec la hausse du volume mensuel moyen des dossiers (22 381 dossiers en 2024 vs 20 719 dossiers en 2023).

A1-3 – Immobilisations financières

En KCHF	Créances ASOC long terme	Autres débiteurs contentieux	Autres immo.financières	Total
Solde au 01.01.2023	47 207	9	678	47 895
Variation	3 627	-	2	3 629
Créances brutes au 31.12.2023	50 835	9	680	51 524
Solde au 01.01.2024	50 835	9	680	51 524
Variation	4 880	-1	-8	4 871
Créances brutes au 31.12.2024	55 714	9	672	56 394
Ajustement de valeur débiteurs				
Ajustement à l'ouverture 01.01.2023	-32 836	-	-	-32 836
Utilisation de provision 2023	3 959	-	-	3 959
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-6 760	-	-	-6 760
Ajustement à la clôture 31.12.2023	-35 637	-	-	-35 637
Utilisation de provision 2024	5 136	-	-	5 136
Dissolution (-) / Constitution (+) de provision	-8 521	-	-	-8 521
Ajustement à la clôture 31.12.2024	-39 022	-	-	-39 022
Créances nettes 2023	15 198	9	680	15 887
Créances nettes 2024	16 692	9	672	17 373

Cette position comporte principalement les **créances de l'action sociale long terme** (prestations à rembourser par les bénéficiaires, que les dossiers soient actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement :

- Dossiers actifs (MCHF 30.3) : les remboursements pour les dossiers encore suivis par le terrain se font par retenue effectuée par les assistants sociaux sur les montants versés mensuellement.
- Dossiers inactifs (MCHF 25.4) : dossiers gérés par le service contentieux.

Le montant brut est diminué d'un ajustement de valeur (provision) calculé en tenant compte de la nature des dossiers et des constats statistiques de remboursements.

- Dossiers actifs : provision calculée à 45%.
- Dossiers contentieux : provision à 100%.

Les **autres immobilisations financières** consistent en des garanties bancaires de loyers pour des appartements loués par des bénéficiaires de l'action sociale et les réserves de copropriété de biens propriété de l'Hg.

A1-4 – Immobilisations incorporelles

En CHF	Licences	Développements informatiques terminés	Applications informatiques	Développements informatiques	Total
Valeur brute au 01.01.2023	9 137 496	456 829	4 729 866	1 766 183	16 090 374
Investissements	782 729	-	-	3 002 342	3 785 071
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-970 355	-	-	-	-970 355
Valeur brute au 31.12.2023	8 949 870	456 829	4 729 866	4 768 525	18 905 090
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-8 043 124	-456 829	-2 240 627	-	-10 740 580
Amortissements	-766 057	-	-908 144	-	-1 674 202
Cessions/Reclassements	970 355	-	-	-	970 355
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-7 838 826	-456 829	-3 148 771	-	-11 444 427
Valeur nette comptable au 31.12.2023	1 111 044	-	1 581 095	4 768 525	7 460 663
Valeur brute au 01.01.2024	8 949 870	456 829	4 729 866	4 768 525	18 905 090
Investissements	478 412	-	1 020 379	4 326 750	5 825 541
Cessions/Mise en œuvre/Transfert	-526 703	-	-	-	-526 703
Valeur brute au 31.12.2024	8 901 579	456 829	5 750 245	9 095 275	24 203 928
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-7 838 826	-456 829	-3 148 771	-	-11 444 427
Amortissements	-638 763	-	-571 384	-	-1 210 148
Cessions/Reclassements	526 703	-	-	-	526 703
Amortissements cumulés au 31.12.2024	-7 950 886	-456 829	-3 720 156	-	-12 127 873
Valeur nette comptable au 31.12.2024	950 693	-	2 030 089	9 095 275	12 076 056

Ce poste comptabilise les licences, les développements informatiques et les applications financés à hauteur de MCHF 4.1 par les subventions d'investissement consécutives (crédit de programme et crédit d'investissement - voir A1-10). Les principaux développements activés en 2024 sont en lien avec les programmes Mobitech (outil cœur métier) et Transum (transformation des finances).

Les taux et catégories d'amortissement prévoient, suivant la méthode linéaire, les taux annuels et les durées d'amortissements suivants :

<u>Nature</u>	<u>Taux</u>	<u>Durée</u>
Informatique (matériel)	20%	5 ans
Applications informatiques	20%	5 ans
Informatique (logiciel et progiciel)	33%	3 ans

A1-5 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui sont propriété de l'Hospice général, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être mis à la disposition de tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur historique des biens.

Les immeubles d'exploitation sont des bâtiments propriété de l'Hg et utilisés pour ses propres besoins (sites administratifs et centres d'hébergements).

A l'exception des investissements en lien avec l'acquisition de matériel informatique, l'ensemble des investissements corporels est financé par l'Hg.

En CHF	Matériel et machines	Matériel informatique (hardware)	Mobilier	Véhicules	Installations	Immeubles d'exploitation	Immeubles d'exploitation en cours	Total
Valeur brute au 01.01.2023	861 192	6 674 064	2 977 512	378 950	11 527 931	120 022 851	1 599 637	144 041 540
Investissements	17 555	1 243 926	233 481	41 352	9 708 147	44 614	6 520 048	17 809 123
Cessions /Mise en œuvre/Transfert	-34 369	-380 404	-55 397	-61 900	0	0	0	-531 170
Valeur brute au 31.12.2023	844 378	7 537 586	3 155 596	359 302	21 236 079	120 067 465	8 119 086	161 319 492
Amortissements cumulés au 01.01.2023	-638 919	-4 378 602	-1 467 707	-326 756	-3 331 335	-41 703 011	0	-51 946 328
Amortissements	-66 873	-851 945	-317 458	-22 359	-3 652 861	-6 224 384	0	-11 135 879
Cessions /Reclassements	34 369	380 404	55 397	61 000	-6 984 196	-47 927 394	0	-531 170
Amortissements cumulés au 31.12.2023	-671 422	-4 850 143	-1 729 768	-288 115	-6 984 196	-47 927 394	0	-62 451 037
Valeur nette comptable au 31.12.2023	172 955	2 687 443	1 425 828	71 187	14 251 882	72 140 071	8 119 086	98 868 456
Valeur brute au 01.01.2024	844 378	7 537 586	3 155 596	359 302	21 236 079	120 067 465	8 119 086	161 319 492
Investissements	113 851	735 257	1 012 360	4 479 003	5 803 601	30 413 334	0	42 558 206
Cessions /Mise en œuvre/Transfert	-11 162	-366 534	-13 852	-9 041	-52 187	0	0	-452 776
Valeur brute au 31.12.2024	947 066	7 906 309	4 154 104	350 261	25 662 094	125 871 066	38 532 420	203 424 022
Amortissements cumulés au 01.01.2024	-671 422	-4 850 143	-1 729 768	-288 115	-6 984 196	-47 927 394	0	-62 451 037
Amortissements	-55 649	-938 135	-329 240	-15 554	-5 633 461	-5 122 592	0	-12 094 631
Cessions /Reclassements	11 162	366 534	11 975	99 727	-99 727	0	0	289 944
Amortissements cumulés au 31.12.2024	-715 910	-5 421 744	-2 047 033	-303 660	-12 717 304	-53 049 987	0	-74 255 724
Valeur nette comptable au 31.12.2024	231 157	2 484 565	2 107 070	46 592	12 944 790	72 821 079	38 532 420	129 168 298

- **Matériel et machines** : achat de matériel hors informatique tel que centrales téléphoniques et serveurs d'alarmes.
- **Mobilier** : achat de mobilier d'exploitation (en 2024 principalement pour le centre de formation et le bureau d'information sociale (BIS)).
- **Matériel informatique** : cette position augmente des investissements financés ou non par la subvention ad hoc (voir point précédent).
- **Installations** : travaux de transformations et d'aménagements de nouveaux lieux d'accueil notamment CAS des Grottes, PHC Ferney, Arve 1 et Paalexpo.
- **Immeubles d'exploitation** : des travaux ont été engagés pour les centres AMIG ; essentiellement Arve 1 et Bois de Bay.

Amortissements :

Nature	Taux	Durée
Camions, véhicules spéciaux	10%	10 ans
Mobilier	12.5%	8 ans
Machines et matériel	20%	5 ans
Installations*	5%	20 ans
Véhicules	20%	5 ans

*Les installations sont amorties au maximum selon la durée du bail.

L'amortissement des immeubles d'exploitation est réparti selon une ventilation, par composants, de la valeur d'origine d'une immobilisation.

Quatre composants ont été définis (non compris le terrain dont la durée d'utilité est illimitée) :

Composant	Taux	Durée
Gros Œuvre	1.25%	80 ans
Façades/fenêtres/menuiseries extérieures	4%	25 ans
Toiture	5%	20 ans
Installation	5%	20 ans

A1-6 – Immeubles et terrains

Evaluation globale du parc de rapport : CHF 1.164 milliard

Réévaluation annuelle du parc : MCHF 33.5

La Constitution de la République et canton de Genève (§98 « aliénation d'immeubles), restreint l'Hospice général par rapport à la vente de ses immeubles.

☞ Information de la juste valeur des actifs immobiliers de placement :

Les immeubles de placement sont réévalués à leur juste valeur depuis 2010.

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs. Pour les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers, l'expert fournit également la valeur intrinsèque* des bâtiments.

La réévaluation annuelle est impactée par l'application par notre expert immobilier du taux hors risque, dit « immorating », lié au marché immobilier local et par les actions de valorisation (travaux à plus-value, évolution des revenus locatifs, etc...).

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecoreuils, Le Pont, Pierre-Grise, Savigny et Gomarín) et ne sont pas réévalués chaque année. L'exploitation de ces bâtiments ayant été transférée à la FOJ, les biens qui leurs sont loués le sont à des prix préférentiels raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

L'ensemble du parc est évalué chaque année. **La valeur des immeubles de placement et des terrains augmente de MCHF 48.9, dont :**

- **+MCHF 15.4** (acquisition de Monthoux MCHF 8 et activation de travaux essentiellement immeubles Glacis de Rive 5 et Clochettes 12).
- **+MCHF 33.5 d'écart d'évaluation annuel.**

En CHF

	Immeubles de rapport	Droits de superficie (en CHF)	Droits de superficie	Total
Valeur au 01.01.2023	1 028 541 123	67 964 300	67 964 300	1 096 505 423
Investissements	20 922 990	-	-	20 922 990
Réévaluations	-2 673 030	-	-	-2 673 030
Valeur nette comptable au 31.12.2023	1 046 791 083	67 964 300	67 964 300	1 114 755 383
Valeur au 01.01.2024	1 046 791 083	67 964 300	67 964 300	1 114 755 383
Investissements	15 398 547	-	-	15 398 547
Réévaluations	33 489 157	-	-	33 489 157
Valeur nette comptable au 31.12.2024	1 095 678 787	67 964 300	67 964 300	1 163 643 087

*La valeur intrinsèque correspond au coût de construction (diminué d'un indice de vétusté) et du prix du terrain.

Le parc de rapport est constitué ainsi :

Immeubles de rapport (en CHF)	Valeur 31.12.2022	Activations 2023	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2023	Valeur 31.12.2023	Activations 2024	Valeur avant réévaluation	Réévaluation annuelle 2024	Valeur 31.12.2024
ALPES 20	12 490 000	-	12 490 000	10 000	12 500 000	-	12 500 000	140 000	12 640 000
AMAT 28	23 240 000	77 751	23 317 750	-3 387 751	19 930 000	33 489	19 963 489	386 511	20 350 000
ASTERS 4	10 500 000	-	10 500 000	160 000	10 660 000	-	10 660 000	660 000	11 320 000
BASTIONS 16	13 900 000	-	13 900 000	10 000	13 910 000	-	13 910 000	650 000	14 560 000
BEAUX-CHAMPS 7 - GOMARIN	8 580 000	192 563	8 772 563	-112 563	8 660 000	-64 002	8 595 998	64 002	8 660 000
BERGUES 25	18 130 000	261 562	18 391 562	68 438	18 460 000	23 259	18 483 259	456 741	18 940 000
BERNE 22	3 310 000	19 821	3 329 821	-9 821	3 320 000	63 310	3 383 310	626 690	4 010 000
BOURG DE FOUR 8 / FAREL 8-10	21 400 000	260 707	21 660 707	-220 707	21 440 000	4 515	21 444 515	665 485	22 110 000
CAVOUR 3	6 340 000	24 000	6 364 000	106 000	6 470 000	10 260	6 480 260	129 740	6 600 000
CHALET LA PERRETTE	470 000	-	470 000	-	470 000	-	470 000	-	470 000
CHAMPÉL 4	14 970 000	19 096	14 989 095	-1 949 096	13 040 000	116 439	13 156 438	273 561	13 430 000
CHAMPÉL 73	18 130 000	19 815	18 149 816	240 185	18 390 000	239 909	18 629 909	960 091	19 590 000
CHAPONNIÈRE 14	8 430 000	211 453	8 641 453	-11 453	8 630 000	32 084	8 662 085	477 916	9 140 000
CLAIR-MATIN 10-14	12 340 000	114 075	12 454 075	135 925	12 590 000	-	12 590 000	720 000	13 310 000
CLOCHETTES 12	16 560 000	194 993	16 754 993	-14 993	16 740 000	423 172	17 163 172	636 828	17 800 000
CLUSE 4	8 350 000	30 480	8 380 480	369 520	8 750 000	68 872	8 818 872	351 128	9 170 000
CORNÉIL-GENERAL 12	9 590 000	470 722	10 060 721	149 278	10 210 000	79 579	10 289 579	90 421	10 380 000
CORNAVIN 23	33 220 000	-	33 220 000	-	33 220 000	-	33 220 000	50 000	33 270 000
DIME 1-11 / 2-6	24 490 000	104 834	24 594 834	845 166	25 440 000	191 753	25 631 753	918 247	26 550 000
DUMAS 23-23A	39 930 000	178 374	40 108 373	1 251 626	41 360 000	78 861	41 438 861	2 121 139	43 560 000
FORT FLORMONT / GRYON	3 130 000	-	3 130 000	-110 000	3 020 000	-	3 020 000	20 000	3 040 000
FOUR-BARREAU 29-31	5 890 000	120 050	6 010 050	-230 050	5 780 000	-	5 780 000	40 000	5 820 000
GEORGES-FAVON 41	11 360 000	-	11 360 000	30 000	11 390 000	-	11 390 000	580 000	11 970 000
GLACIS-DE-RIVE 5	22 630 000	18 764	22 648 764	-18 764	22 630 000	652 660	23 282 660	867 340	24 150 000
HELVETIQUE 24	11 840 000	414 029	12 254 029	-24 029	12 230 000	193 361	12 423 361	336 639	12 760 000
LEON-GAUD 13	12 900 000	-	12 900 000	120 000	13 020 000	1 933	13 021 932	908 067	13 930 000
MAISONNEUVE 5	6 620 000	10 503	6 630 503	29 497	6 660 000	184 311	6 844 311	-4 311	6 840 000
MARAICHERS 2-4-6	43 140 000	17 354 622	50 494 622	3 765 378	54 260 000	3 783 066	58 043 066	-1 493 066	56 550 000
MARAICHERS 10-10BIS	16 480 000	118 098	16 598 097	-108 098	16 490 000	284 064	16 774 064	75 936	16 850 000
MARAICHERS 13 / 17	29 700 000	-	29 700 000	80 000	29 780 000	203 127	29 983 127	246 873	30 230 000
MARC-CHARROT 22	1 050 000	-	1 050 000	-	1 050 000	19 413	1 069 413	40 588	1 110 000
MIREMONT 3	9 080 000	14 079	9 094 079	-14 079	9 080 000	37 404	9 117 404	242 596	9 360 000
MOILLEBEAU 35-37	35 300 000	146 758	35 446 758	153 242	35 600 000	126 507	35 726 507	1 413 493	37 140 000
MOUL-BLANC 24	19 920 000	161 126	20 081 126	-112 000	20 080 000	-	20 080 000	1 490 000	21 570 000
NOUVÈLE ROSERAIE VILLA GARDIEN	380 000	-	380 000	-	380 000	-	380 000	-	380 000
PEUPLIERS 24BIS	4 610 000	-	4 610 000	110 000	4 720 000	-	4 720 000	260 000	4 980 000
POLIZZI	26 480 000	-	26 480 000	-930 000	25 550 000	-	25 550 000	100 000	25 650 000
RHONE 29	77 120 000	-	77 120 000	50 000	77 170 000	-	77 170 000	1 870 000	79 040 000
RICHARD-WAGNER 5	15 600 000	124 066	15 724 066	115 934	15 840 000	282 165	16 122 165	567 835	16 690 000
SAINT-VICTOR 2	8 420 000	-	8 420 000	-	8 420 000	-	8 420 000	400 000	8 820 000
SAINT-CLOTILDE 17-19	23 530 000	3 625 382	27 155 382	-4 815 382	22 340 000	1 387 175	23 727 175	6 372 825	30 100 000
SAINTE-CLOTILDE 21	8 750 000	62 898	8 812 898	17 102	8 830 000	92 312	8 922 312	187 688	9 110 000
SENEBIER 12	7 990 000	-	7 990 000	-	7 990 000	-	7 990 000	290 000	8 280 000
SERVETTE 96	14 290 000	96 000	14 386 000	524 000	14 910 000	57 624	14 967 625	432 376	15 400 000
VERDAINE 9-15 / VALLEE 2	64 810 000	784 019	65 594 019	-184 019	65 410 000	336 276	65 746 275	2 373 724	68 120 000
VESSY CRECHE	10 790 000	-	10 790 000	-30 000	10 760 000	99 744	10 859 744	40 256	10 900 000
VESSY MAISON DE GARDIEN	960 000	-	960 000	-	960 000	-	960 000	50 000	1 010 000
VILLAGE-SUISSE 19-23	41 870 000	24 660	41 894 660	5 340	41 900 000	64 624	41 964 624	1 015 376	42 980 000
V.-SUISSE 30-34/C.-VOGT 32/YVOY 7	41 970 000	46 942	42 016 942	3 058	42 020 000	68 395	42 088 395	21 605	42 110 000
YVOY 1	6 860 000	-	6 860 000	20 000	6 880 000	-	6 880 000	220 000	7 100 000
YVOY 1-5	43 450 000	3 151 636	46 601 636	178 364	46 780 000	105 938	46 885 938	1 124 062	48 010 000
YVOY 11-15 / CARL-VOGT 36-38	50 650 000	64 113	50 714 113	785 887	51 500 000	147 845	51 647 845	1 652 155	53 300 000
YVOY 27-29	9 190 000	125 040	9 315 040	164 960	9 480 000	51 159	9 531 159	278 841	9 810 000
MONTHOUX	-	-	-	-	-	8 050 239	8 050 239	1 089 761	9 140 000
ECUREUILS - VILLA THEO/SS-CARAN 37	4 890 000	-	4 890 000	-	4 890 000	-	4 890 000	-	4 890 000
LE PONT / OCTROI 11	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
PIERRE GRISE	20 550 000	-	20 550 000	-	20 550 000	-	20 550 000	-	20 550 000
SAVIGNY / MONTAGNE 51-53	7 670 000	-	7 670 000	-	7 670 000	-	7 670 000	-	7 670 000
SAVIGNY / VILLA RIGAUD 57	2 170 000	-	2 170 000	-	2 170 000	-	2 170 000	-	2 170 000
TRAVAUX EN COURS ACTIVABLE	131 123	2 279 960	2 411 083	-	2 411 083	-2 132 296	278 787	-	278 787
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	1 028 541 123	20 922 990	1 049 464 112	-2 673 030	1 046 791 083	15 398 547	1 062 189 628	33 489 157	1 095 678 787

A1-7 – Actifs affectés

Comptabilisation :

- Les Fonds sont administrés séparément de la comptabilité de l'Hospice général, seul le résultat de l'actif et du passif des Fonds figurent au bilan de l'Institution en fin d'année. En parallèle, conformément aux normes, l'Hospice général comptabilise les attributions annuelles des fonds ainsi que leurs frais de gestion en charges d'exploitation et un montant équivalent d'utilisation de ces fonds est passé en produits.
- Evaluation : les actifs et passifs des Fonds affectés sont évalués selon les mêmes principes que l'Hospice général (juste valeur).
- Compte tenu du caractère très restrictif des conditions d'attribution des Fonds affectés (en lien avec la volonté des testateurs), et du fait qu'un non-respect de ces conditions pourrait conduire pour certains fonds à la restitution aux représentants des testateurs des capitaux confiés, nous comptabilisons ces Fonds affectés dans les fonds étrangers de l'Institution.

Cadre général et principes généraux (Extraits du document révisé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2022).

Les fonds de l'Hospice général élaborent leur règlement tenant compte des testaments et le soumettent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général nomme ses représentants dans les comités des fonds au début de chaque législature sauf indication contraire au règlement du fonds. Ils sont des membres actifs du conseil d'administration et sont donc choisis en son sein.

Le Conseil d'administration de l'Hospice général supervise le fonctionnement et approuve les comptes des fonds. Il délègue la fonction de gestion courante et de comptabilité à la Direction générale de l'Hospice général.

En ce qui concerne la gestion des actifs des fonds, la Direction peut désigner des mandataires (banques, gérants externes ou régies).

Les actifs immobiliers sont gérés par le service immobilier de l'Hospice général, la politique immobilière de l'Institution s'applique. Les actifs mobiliers sont placés selon la stratégie de placement validée par le Conseil d'administration le 28 mars 2022 qui intègre notamment les critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) définis pour l'Hospice général.

En kCHF	Total composition fonds affectés					
		Conradi-Perrard	Mon Havre	Tissot	Social	Peugeot
Liquidités	1 107	78	35	726	266	3
Titres et placements	5 945	2 325	693	-	1 341	1 586
Immeubles de rapport	12 460	-	1 660	6 420	4 380	-
Autres actifs/passifs	66	13	4	6	35	9
Total Actifs affectés	19 578	2 416	2 391	7 152	6 021	1 597

Cette position enregistre la valeur des fonds dont l'Hospice général assure la gestion et dont la contrepartie est au passif.

A1-8 – Passifs courants et dettes à long terme

	Subventions prestations à restituer	Passifs transitoires	Autres fonds étrangers	Emprunts privés	Emprunts hypothécaires*	Emprunts obligataires*	Total
Solde au 01.01.2023	29 853	39 364	4 283	80 000	305 953	49 000	508 453
Mouvements monétaires :							
augmentation	-	2 064	37 620	-	33 400	-	73 084
diminution	-29 853	-3 832	-450	-	-18 848	-6 500	-59 484
Solde au 31.12.2023	-	37 596	41 453	80 000	320 505	42 500	522 053
Dont							
Part non courante			3 471		279 558	36 000	319 029
Part courante	-	37 596	37 982	80 000	40 946	6 500	203 024

Solde au 01.01.2024	-	37 596	41 453	80 000	320 505	42 500	522 053
Mouvements monétaires :							
augmentation	-	5 199	10 186	40 000	55 270	-	110 655
diminution	-	-7 674	-17 848	-	-37 788	-6 000	-69 310
Solde au 31.12.2024	-	35 120	33 792	120 000	337 987	36 500	563 399
Dont							
Part non courante			3 749	40 000	316 886	30 000	390 635
Part courante	-	35 120	30 043	80 000	21 101	6 500	172 764

* Voir détail dans le tableau de la page suivante

Passifs transitoires : Charges à payer prestations -délimitations des périodes d'aide MCHF 22.7, produits reçus d'avance MCHF 3.3 et charges à payer exploitation MCHF 9.1.

Emprunts privés : L'emprunt de MCHF 80 permettant de financer le fonds de roulement de l'Institution a été refinancé en décembre 2024 par deux emprunts : un de MCHF 60 (taux 1.03%) et un de MCHF 20 (taux 1.15%). En sus, un emprunt de MCHF 40 a été effectué afin de financer les nouveaux centres pour migrants (taux 1.00%).

Emprunts hypothécaires et obligataires : soucieux de l'échelonnement de sa dette l'Hg pondère ses emprunts hypothécaires avec des échéances sur du long terme (>10 ans) et des emprunts obligataires à moyen terme pour les financements des centres AMIG.

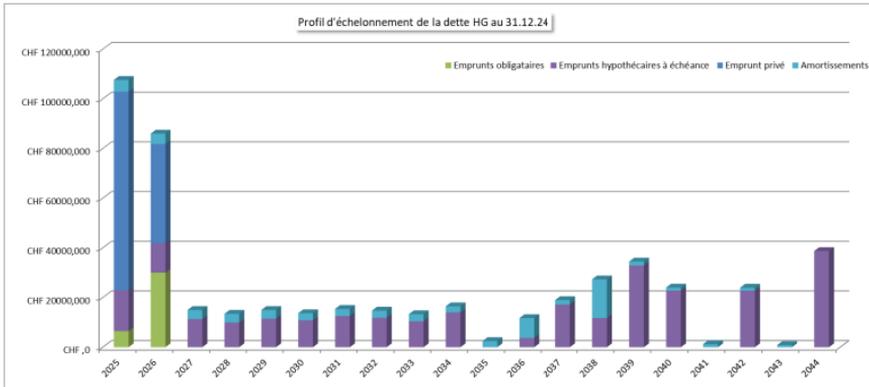
L'endettement total est en augmentation de MCHF 11.5 et se décompose comme suit :

Nouveaux financements : MCHF +55.3 - Emprunts hypothécaires notamment Maraichers et achat de Monthoux.

Amortissements/remboursement hypothèques : MCHF -43.8.

Emprunts	Immeuble	Solde au 01.01.2024	Evolution annuelle		Solde au 31.12.2024	Taux	Durée	Échéance	
			Nouveaux tirages	Amort.					
BCGE	Asters 4	5 000 000			5 000 000	Fixe	1.80%	15 ans	10.11.2027
BCGE	Amat 28	10 000 000			10 000 000	Fixe	2.09%	20 ans	30.11.2038
BCGE	Amat 28	4 145 000		-173 000	3 972 000	Fixe	1.70%	20 ans	30.11.2038
BCGE	Bastions 16	4 000 000			4 000 000	Fixe	1.07%	10 ans	19.05.2025
BCGE	Bergues 25	6 500 000		-6 500 000	-	Fixe	1.55%	11 ans	09.11.2023
BCGE	Cavour 3	3 000 000			3 000 000	Fixe	1.69%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Champel 4	8 300 000			8 300 000	Fixe	2.00%	20 ans	09.11.2032
BCGE	Champel 73	2 500 000			2 500 000	Fixe	1.99%	18 ans	09.11.2030
BCGE	Champel 73	4 400 000			4 400 000	Fixe	1.66%	16 ans	19.12.2030
BCGE	Chaponnière 14	3 900 000			3 900 000	Fixe	2.66%	17 ans	09.11.2030
BCGE	Claire-Matin 10-12-14	7 960 000			7 960 000	Fixe	1.93%	17 ans	09.11.2029
BCGE	Clochettes 12	8 000 000			8 000 000	Fixe	1.74%	14 ans	09.11.2026
BCGE	Cluse 43	2 000 000			2 000 000	Fixe	2.01%	20 ans	10.11.2032
BCGE	Cluse 43	1 540 000			1 540 000	Fixe	2.04%	20 ans	10.11.2032
BCGE	Dime 1-11	11 700 000		-130 000	11 570 000	Fixe	2.70%	20 ans	06.12.2033
BCGE	Georges-Favon 41	4 000 000			4 000 000	Fixe	1.69%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Helvétique 24	4 500 000		-4 500 000	-	Fixe	1.55%	11 ans	09.11.2023
BCGE	Léon-Gaud 11	5 400 000			5 400 000	Fixe	1.70%	13 ans	10.11.2025
BCGE	Miremont 3	3 800 000			3 800 000	Fixe	1.74%	14 ans	09.11.2026
BCGE	Poluzzi	10 460 000		-140 000	10 320 000	Fixe	4.02%	20 ans	03.07.2028
BCGE	Richard-Wagner 5	6 300 000			6 300 000	Fixe	1.79%	15 ans	09.11.2027
BCGE	Ste-Clotilde 21	3 500 000			3 500 000	Fixe	1.94%	17 ans	10.11.2029
BCGE	Yvoy 27-29	4 361 750		-54 750	4 307 000	Fixe	2.13%	20 ans	15.12.2036
BCGE	Village-Suisse 19-21-23	7 000 000			7 000 000	Fixe	0.85%	17 ans	27.12.2037
BCGE	Village-Suisse 19-21-23	14 700 000		-350 000	14 350 000	Fixe	1.10%	17 ans	27.12.2037
BCGE	Maraischer 2-4-6	14 500 000			14 500 000	Fixe	2.70%	17 ans	19.12.2039
BCGE	Maraischer 2-4-6	14 000 000			14 000 000	Fixe	2.92%	16 ans	19.12.2039
BCGE	Maraischer 2-4-6	4 400 000			4 400 000	Fixe	2.25%	16 ans	19.12.2039
BCGE	Village-Suisse 30-32-34	16 853 332		-286 667	16 566 665	Fixe	0.91%	15 ans	18.07.2034
Total BCGE		196 720 082	-	-12 134 417	184 585 665				
UBS	Maraischers 13	7 640 000		-7 640 000	-	ATF 11M	2.60%	11mois	26.06.2024
UBS	Dumas 23-23A	7 400 000		-7 400 000	-	ATF 1.4Y	2.60%	16mois	13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A	3 400 000		-3 400 000	-	Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A	2 300 000		-2 300 000	-	Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Dumas 23-23A	1 858 000		-1 858 000	-	Fixe	3.13%	15 ans	13.12.2024
UBS	Yvoy 1a-3-5	29 840 800		-372 800	29 468 000	Fixe	1.12%	20 ans	01.10.2042
UBS	Yvoy 12-13-15	28 550 000		-360 000	28 190 000	Fixe	1.10%	20 ans	02.03.2040
UBS	Sainte-Clotilde 17-19		18 800 000	-114 600	18 685 400	Fixe	2.85%	19 ans	28.06.2043
UBS	Maraischers 13		21 600 000	-226 000	21 374 000	Fixe	2.86%	20 ans	28.06.2044
Total UBS		80 988 800	40 400 000	-23 671 400	97 717 400				
CS	Rhône 29	9 830 000			9 830 000	Fixe	3.70%	25 ans	21.04.2031
CS	Mont-Blanc 24	6 730 000			6 730 000	Fixe	1.25%	14 ans	22.12.2036
CS	Mont-Blanc 24	2 125 000		-250 000	1 875 000	Fixe	1.25%	14 ans	22.12.2036
CS	Yvoy 1	3 156 250		-75 000	3 081 250	Fixe	3.40%	15 ans	30.01.2031
Helvetia	Moillebeau 35-37	3 520 000		-590 000	2 930 000	Fixe	1.25%	14 ans	31.12.2029
Helvetia	Moillebeau 35-37	2 500 000		-1 000 000	1 500 000	Fixe	1.00%	11 ans	30.06.2026
Raiffeisen	Bourg-de-Four 8	14 934 000		-66 000	14 868 000	Fixe	2.55%	15 ans	31.07.2038
Migros	Verdaine	-	14 870 000	-	14 870 000	Fixe	1.10%	20 ans	13.12.2044
Total autres établissements bancaires		42 795 250	14 870 000	-1 981 000	55 684 250				
Emprunts obligataires	Emprunt n°1 - Tranche 3	6 000 000		-6 000 000	-	Fixe	0.40%	7 ans	23.11.2024
	Emprunt n°2	16 000 000			16 000 000	Fixe	0.70%	8 ans	29.06.2026
	Emprunt n°3 - Tranche 3	6 500 000			6 500 000	Fixe	0.60%	7 ans	15.10.2025
	Emprunt n°3 - Tranche 4	6 500 000			6 500 000	Fixe	0.75%	8 ans	15.10.2026
Emprunt n°4	7 500 000			7 500 000	Fixe	0.20%	7 ans	17.07.2026	
Total emprunts obligataires		42 500 000	-	-6 000 000	36 500 000				
Emprunts privés	UBS	40 000 000			40 000 000	Fixe	1.00%	2 ans	18.09.2026
	UBS	20 000 000			20 000 000	Fixe	1.15%	5 mois	11.04.2025
	VONTOBEL	60 000 000			60 000 000	Fixe	1.03%	6 mois	03.06.2025
Total emprunts privés		-	120 000 000	-	120 000 000				
Sous-total à court terme		127 446 216	-	-19 845 199	107 601 017		1.13%		
Sous-total à long terme		241 558 029	95 270 000	50 058 269	386 886 298		1.79%		
Total Parc HG		369 004 245	95 270 000	30 213 070	494 487 315		1.64%		

Taux moyen pondéré sur parc Hg 2024	1.64%
Taux moyen pondéré sur parc Hg 2023	1.78%



En 2025, une importante part d'emprunts à court terme arrivera à échéance et ne sera pas renouvelée : l'Hg ayant obtenu l'autorisation de recourir temporairement au cashpooling de l'Etat. Le taux moyen pondéré des emprunts est en baisse et se monte à 1.64%.

A1-9 – Provisions

Les provisions correspondent à des passifs de l'Hospice général vis-à-vis de tiers, dont l'échéance et/ou le montant est incertain. Un passif est compris ici comme une obligation actuelle de l'Hospice général, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. En outre, le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable.

En kCHF	01.01.2024	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2024
Provisions courantes prestations	100	8 234	-	-100	8 234
Provisions courantes exploitation	5 677	5 878	-	-957	10 598
Total provisions	5 777	14 112	-	-1 057	18 831

Provisions courantes prestations : provision constituée afin de couvrir le risque de restitution des subventions fédérales pour les années 2023 et 2024 MCHF 8.2 (part prestations).

Provisions courantes exploitation : provision pour des litiges en cours suivis par le service juridique pour MCHF 7.5, provision pour risque de restitution des subventions fédérales pour les années 2023 et 2024 MCHF 1.9 (part fonctionnement), RH pour MCHF 0.3 et immobilier pour MCHF 0.9

Le montant des provisions reflète notre estimation financière à ce stade des procédures.

A1-10 – Subventions d'investissement

Subvention informatique : cette position ne comprend que le solde des subventions informatiques non utilisées (méthode des produits différés)

En CHF	Licences	Développements	Total immobilisations incorporelles	Matériel informatique	Total
<i>Subvention versée</i>					
Cumul fin 2019	7 840 305	6 207 396	14 047 701	7 899 657	21 947 358
En 2020	1 327 971	-60 276	1 267 695	365 967	1 633 662
En 2021	475 894	313 702	789 596	485 257	1 274 853
En 2022	718 498	286 902	1 005 400	1 243 140	2 248 540
En 2023	2 230 401	-	2 230 401	1 186 075	3 416 476
En 2024	2 864 584	-	2 864 584	1 206 715	4 071 299
A fin 2024	15 457 653	6 747 724	22 205 377	12 386 811	34 592 188
<i>Utilisation de la subvention (Produits différés)</i>					
Cumul fin 2019	-6 603 198	-3 661 046	-10 264 244	-6 196 106	-16 460 350
En 2020	-954 658	-441 155	-1 395 813	-697 665	-2 093 478
En 2021	-858 142	-441 155	-1 299 297	-383 525	-1 682 822
En 2022	-848 186	-455 501	-1 303 687	-679 816	-1 983 503
En 2023	-709 775	-463 941	-1 173 716	-818 458	-1 992 174
En 2024	-574 107	-61 359	-635 466	-892 890	-1 528 356
Cumul à fin 2024	-10 548 065	-5 524 158	-16 072 223	-9 668 460	-25 740 683
Cumul fin 2019	1 237 107	2 546 349	3 783 456	1 703 551	5 487 008
En 2020	373 314	-501 431	-128 118	-331 698	-459 815
En 2021	-382 248	-127 453	-509 701	101 732	-407 969
En 2022	-129 688	-168 599	-298 287	563 324	265 037
En 2023	1 520 626	-463 941	1 056 685	367 617	1 424 302
En 2024	2 290 477	-61 359	2 229 118	313 825	2 542 943
A fin 2024	4 909 589	1 223 565	6 133 154	2 718 351	8 851 505

A1-11 – Fonds et dons

Fonds affectés

Fonds affectés	31.12.2023	Revenus des fonds	Utilisation des fonds	Ecarts réévaluation immeubles	31.12.2024	Ecart	Ecart 2024-2023
Fonds Tissot	6 817	185	-102	252	7 152	4,9%	335
Fonds Conradl-Perrard	2 251	181	-16		2 416	7,3%	165
Fonds Mon Havre	2 356	61	-25	140	2 391	1,5%	36
Fonds Social	5 780	162	-60		6 022	4,2%	242
Fonds Peugeot	1 522	121	-46		1 597	4,9%	75
Total fonds affectés	18 725	710	-250	392	19 578	4,5%	851

Dons et legs affectés

Dons et legs	31.12.2023	Augmentations des dons et legs	Diminutions des dons et legs	31.12.2024
Don divers projets collectifs usagers	61			61
Succession Salb	95			95
Succession Macguire	15			15
Fonds Eckert	701		(17)	684
Dons mesures insertion sociale et professionnelle	354	2	(7)	349
Dons mesures intégration, socialisation, lutte contre isolement	129	121	(56)	194
Dons mesures formation/éducation	90	5		95
Dons mesures information/prévention	18			18
Dons mesures aides aux migrants	36		(8)	28
Dons mesures culture, loisirs, sport	9	27	(29)	7
Dons mesures qualité de vie	7		(2)	5
Solidarité Ukraine	66	-	(1)	65
Total dons et legs	1 582	156	(121)	1 617

Voir note A1-7

Principe : les dons et legs affectés correspondent aux dons reçus par l'institution au fil du temps et affectés à une utilisation spécifique (généralement actions collectives pour les bénéficiaires Hg).

Comptabilisation : les attributions et utilisations des dons affectés figurent au compte de résultat en charges et en produits pour un montant identique.

A2 – Notes du compte d'exploitation

A2-1 – Subventions et contributions publiques

Subventions et contributions publiques (KCHF)

	31.12.2024	BUDGET	Ecart	31.12.2023	Ecarts 2024-2023
Subvention DCS Prestations	570 032	518 356	10,0%	473 034	96 998
Subvention DCS Fonctionnement	117 519	117 519	0,0%	108 233	9 286
Subventions - Canton de Genève	687 551	635 874	8,1%	582 407	105 143
Subventions - Confédération (SEM) - Fonctionnement	25 158	24 503	2,7%	30 304	-5 146
Autres subventions	257	166	54,8%	230	27
Utilisation des subventions d'investissement	1 528	2 007	-23,8%	1 992	-464
Total subventions et contributions publiques	714 494	662 550	7,8%	614 933	99 561

En cohérence avec les entités qui le subventionnent, l'Hospice général comptabilise les subventions reçues ou à recevoir correspondant aux prestations financées par ces mêmes subventions pour l'exercice clos.

Prestations d'Action sociale (C01)

Prestations d'Aide Sociale nettes : MCHF 439.4 (+MCHF 43)

Les prestations d'action sociale couvertes à 100% par la subvention C01 (Politique publique Aide sociale- voir A3-2 Subventions) sont les prestations nettes résultant des **prestations brutes** versées dans le cadre de la LIASI (Loi sur l'Insertion et l'Aide sociale Individuelle) aux bénéficiaires de l'Aide sociale, **diminuées des produits** liés à ces versements (remboursements d'organismes officiels ou créances directes des usagers).

Prestations nettes d'Action sociale (KCHF)

	31.12.2024	BUDGET	Ecart	31.12.2023	Ecarts 2024-2023
Prestations brutes ASF (B1-B2-ETSP)	468 123	455 760	2,7%	422 774	45 348 10,7%
Prestations indirectes	26 155	24 528	6,6%	22 019	4 136 18,8%
Prestations d'assistance brutes (a)	494 278	480 288	2,9%	444 794	49 484 11,1%
Remboursements organismes officiels (b)	-13 520	-13 372	1,1%	-12 982	-538 4,1%
Créances sur prestations de l'exercice	-47 650	-39 003	22,2%	-45 756	-1 895 4,1%
Ajustement provision AI/SPC	16 269	13 871	17,3%	19 929	-3 660 -18,4%
Remboursements AI / SPC (c)	-31 381	-25 131	24,9%	-25 827	-5 555 21,5%
Créances usagers ASOC et rbt assistance (d)	-9 306	-6 628	40,4%	-9 176	-130 1,4%
Total assistance publique ASF (e= a+b+c+d)	440 071	435 157	1,1%	396 810	43 261 10,9%
Remboursements de tiers ASOC (f)	-593	-350	69,4%	-314	-278 88,5%
Refacturation collectivités publiques (g)	-44	-	n.d.	-41	-3 7,0%
Total assistance publique ASF nettes (e+f+g)	439 435	434 807	1,1%	396 455	42 980 10,8%

PRINCIPAUX POSTES :

- **Prestations d'assistance brutes selon IPSAS 42 : MCHF 494.3 (+MCHF 49.5)**
- La hausse des prestations brutes versées est directement liée au nombre de dossiers mensuels moyens (+1260 dossiers par rapport à 2023). Les prestations indirectes sont en hausse et comprennent :
 - Les actions de réinsertion (mesures de formation, ateliers, stages...);
 - Les coûts des lieux d'accueil des bénéficiaires LIASI (CAS, lieux hébergement jeunes...).
- **Remboursements d'organismes officiels : MCHF 13.5 (+MCHF 0.5)**

Les remboursements de prestations d'assistance par des organismes officiels (APG, tuteur général, assurance maternité, allocations chômage, études, familiales...) sont en hausse. Ils sont comptabilisés en diminution de charges dans cette position.

- **Remboursements prestations d'assistance versées aux demandeurs AI/SPC : -MCHF 31.4 (+MCHF 5.6)**

Cette rubrique enregistre l'estimation des remboursements à recevoir de l'Assurance Invalidité sur les prestations versées dans l'exercice aux usagers qui ont fait un dépôt de demande de prise en charge à l'AI, ainsi que les ajustements de provision sur créances au bilan liés aux incertitudes de prise en charge par l'AI. Nous constatons une hausse régulière des dossiers SPC.

Au 31 décembre 2024, 2542 dossiers sont en attente de décisions AI/SPC.

- **Créances des usagers d'assistance et autres remboursements d'assistance : -MCHF 9.3 (-MCHF 30.1)**

Les créances constatées dans l'exercice sont celles que les usagers de l'assistance peuvent contracter envers l'institution (prestations trop versées, corrections à posteriori). Elles sont enregistrées sur cette position, ainsi que l'évolution de la provision associée qui tient compte de la nature des débiteurs (voir A1-1).

Prestations d'Aide aux migrants (C05)

Prestations nettes AMIG : MCHF 130.6 (+MCHF 52.9)

Cette rubrique comptabilise toutes les prestations aux populations migrantes (assistance, insertion, hébergement des requérants d'asile et autres migrants suivis par l'Hospice général). Le solde net des prestations est couvert à 100% par la subvention C05 (Politique publique Migrants, voir A3-2- Subventions). Ce solde résulte de :

- **Prestations d'aide aux migrants** : prestations d'assistance (financière et santé), d'hébergement (foyers, logements individuels) et d'intégration (formation, stages, etc...).
- **Prises en charge externes** : subventions fédérales par le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) et le BIE (Bureau cantonal pour l'Intégration), facturation directe aux bénéficiaires pour certaines prestations.

Prestations nettes AMIG (KCHF)

	31.12.2024	BUDGET	Ecart	31.12.2023	Ecart 2024-2023
Prestations d'assistance	88 327	64 904	36.1%	73 012	15 316 21.0%
Frais de santé	59 203	52 752	12.2%	46 562	12 641 27.1%
Prestations d'assistance et santé AMIG	147 530	117 656	25.4%	119 574	27 957 23.4%
Prestations d'hébergement	89 869	74 420	20.8%	81 362	8 507 10.5%
Prestations indirectes et pertes débiteurs	31 589	10 197	209.8%	15 921	15 669 98.4%
Total prestations aide aux migrants	268 989	202 273	33.0%	216 857	52 132 24.0%
Prise en charge asile (SEM - BIE)	-122 271	-103 685	17.9%	-122 547	275 -0.2%
Remboursements de tiers AMIG	-16 121	-13 150	22.6%	-16 590	470 -2.8%
Total prestations aide aux migrants nettes	130 597	85 438	52.9%	77 720	52 877 68.0%

PRINCIPAUX POSTES :

Prestations d'aide aux migrants : MCHF 269 (+MCHF 52.1)

La hausse du montant des prestations s'explique principalement par l'augmentation importante du nombre de dossiers moyens pris en charge par rapport à la moyenne 2023 (+402 dossiers) composée principalement de permis S.

Prestations d'assistance et de santé : MCHF 147.5 (+MCHF 27.9)

Les prestations globales évoluent proportionnellement à la population prise en charge (en nombre et en nature). La hausse constante des coûts de santé conjuguée à la hausse des personnes suivies à l'AMIG se reflète directement dans les coûts.

Prestations d'hébergement : MCHF 89.9 (+MCHF 8.5)

Ces prestations comprennent l'hébergement collectif et individuel ainsi que les travaux d'entretien et de sécurité. L'augmentation des coûts est en grande partie due à l'adaptation du dispositif d'hébergement en réponse aux hausses des coûts sur les nouveaux sites.

Prestations indirectes et pertes débiteurs : MCHF 31.6 (+MCHF 15.7)

L'augmentation des prestations indirectes est notamment liée aux coûts de la prise en charge de personnes en provenance d'Ukraine (permis S).

A2-2 – Produits immobiliers

Les produits de location de biens immobiliers ou provenant de droit de superficie sont répartis dans le temps suivant la durée du contrat, selon un principe d'échéance. Le coût de rénovation des locaux laissés vacants est comptabilisé en diminution de la valeur locative.

Le résultat du parc immobilier (MCHF 32.7) figure en net dans notre compte d'exploitation.

Il se décompose comme suit :

	Comptes 31.12.2024 kCHF	Budget 31.12.2024 kCHF	Ecart en %	Comptes 31.12.2023 kCHF	Ecart en %
Revenus d'exploitation immobiliers					
Loyers & droits de superficie	52 390	52 644	-0.5%	52 938	-1.0%
Subventions	2		n.d.	3	-48.0%
Recettes diverses	34	4	739.2%	14	154.2%
Reprises sur provisions	724	100	624.2%	253	185.8%
Total des revenus d'exploitation immobiliers	53 150	52 748	0.8%	53 208	-0.1%
Charges d'exploitation immobilières					
Charges d'exploitation	(4 973)	(4 601)	8.1%	(4 453)	11.7%
Entretien, réparations et rénovations	(4 351)	(4 605)	-5.5%	(5 274)	-17.5%
Taxes & contributions	(14)	(10)	42.6%	(9)	52.1%
Amortissements	(5 123)	(6 133)		(6 224)	
Provisions et réserves	533	(80)	n.d.		n.d.
Total des charges d'exploitation immobilières	(13 928)	(15 429)	-9.7%	(15 960)	-12.7%
RESULTAT D'EXPLOITATION IMMOBILIER	39 222	37 319	5.1%	37 248	5.3%
Résultat financier	(6 471)	(6 309)	2.6%	(5 536)	16.9%
Dissolution réserve HLM			n.d.		n.d.
RESULTAT NET IMMOBILIER	32 751	31 010	5.6%	31 712	3.3%

Le résultat net du parc immobilier (MCHF 32.7) est en hausse sur 2024 en lien avec la hausse des loyers : reflet du marché locatif genevois toujours très haut et de la dissolution de provisions en lien avec la résolution de contentieux.

A2-3 Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement au 31.12.2024	Comptes	Budget	Ecart budget	Comptes	Ecart 2023-
En KCHF	31.12.2024	31.12.2024	en %	31.12.2023	2024
					En %
Revenus d'exploitation					
Subventions et contributions publiques	144 462	144 194	0.2%	140 759	2.6%
Subventions - Canton de Genève	117 775	117 685	0.1%	108 463	8.6%
Subventions - Confédération (Secr. Etat aux Migrations) - Fonctionnement	25 158	24 503	2.7%	30 304	-17.0%
Utilisation de subventions d'investissement	1 528	2 007	-23.8%	1 992	-23.3%
Produits d'exploitation	5 786	3 770	53.5%	4 691	23.4%
Produits des pensions (établissement)	606	667	-9.1%	596	1.7%
Produits de ventes diverses (refacturation prestations du service formation)	351	332	5.8%	337	4.2%
Frais divers récupérés	11	13	-12.2%	12	-1.7%
Utilisation de fonds et dons affectés	304	0	-	463	-34.2%
Autres produits d'exploitation	4 514	2 759	63.6%	3 284	37.4%
Produits immobiliers	32 751	31 010	5.6%	31 712	3.3%
Résultat du parc immobilier	32 751	31 010	5.6%	31 712	3.3%
Total des revenus d'exploitation	182 999	178 975	2.2%	177 161	3.3%
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	161 819	163 073	-0.8%	152 069	6.4%
Charges d'exploitation	16 684	15 028	11.0%	16 493	1.2%
Charges établissement	308	259	19.0%	222	38.7%
Autres charges (fonds affectés)	304	-	-	463	-34.2%
Amortissements	2 630	4 030	-34.7%	3 108	-15.4%
Total des charges d'exploitation	181 746	182 390	-0.4%	172 356	5.4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 253	-3 415	-	4 805	-73.9%
Résultat financier	-56	-35	60.5%	-118	-52.3%
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	1 197	-3 450	-	4 688	-

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les traitements et autres avantages à court terme versés aux collaborateurs de l'Hospice général au titre de l'exercice écoulé. Ces avantages sont passés en charge selon leur période d'engagement, qui correspond généralement au moment de leur paiement.

A ce titre, l'Hospice général comptabilise dans ses passifs transitoires les engagements à long terme dus aux collaborateurs et notamment :

- Les engagements contractés au titre des départs en retraite anticipés (PLEND), qui sont enregistrés au moment de la décision de départ à la retraite.
- Les charges relatives à la prévoyance professionnelle sur la base des cotisations payées ou échues à la date de clôture.
- Les engagements relatifs aux soldes de vacances et heures complémentaires/supplémentaires reportées.
- Au sens du REEF, Chapitre III Art.6 lettre a), et en dérogation à IPSAS 39 : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (voir note A0-2).

Charges de personnel	31.12.2024	BUDGET	Ecart	31.12.2023	Ecart 2024-2023	
Personnel fixe	118 913	113 826	4.5%	110 262	8 651	7.8%
Personnel auxiliaire	22 482	28 590	-21.4%	15 418	7 064	45.8%
Stagiaires et apprentis	556	567	-2.0%	558	-2	-0.4%
Primes et indemnités	2 327	1 087	114.1%	1 593	734	46.0%
Masse salariale brute	144 278	144 070	0.1%	127 832	16 446	12.9%
Charges et cotisations sociales	32 839	33 763	-2.7%	29 247	3 592	12.3%
Remboursement traitements par tiers	-19 307	-18 511	4.3%	-12 277	-7 029	57.3%
TOTAL MASSE SALARIALE	157 810	159 323	-0.9%	144 802	13 008	9.0%
Ajustements de provisions (Rente pont, HS, Vacances)	835	795	5.1%	1 342	-507	-37.8%
Personnel intérimaire	994	600	65.6%	3 959	-2 965	-74.9%
Recrutement	477	345	38.1%	613	-136	-22.2%
Formation	1 215	935	29.9%	826	389	47.1%
Frais divers	489	475	2.9%	528	-39	-7.4%
Autres frais liés au personnel	4 009	3 150	27.3%	7 268	-3 259	-44.8%
Total Charges de personnel	161 819	162 473	-0.4%	152 069	9 749	6.4%

Au 31 décembre 2024, le nombre de collaborateurs de l'Hg se monte à 1'357 etp (équivalent temps plein). La hausse du nombre de collaborateurs est de +67 par rapport au 31 décembre 2023 et reflète les engagements effectués durant l'année dans le cadre du renfort nécessaire à la prise en charge des dossiers relevant de l'aide sociale et de l'aide aux migrants.

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	31.12.2024	BUDGET	Ecart	31.12.2023	Ecart 2024-2023	
Frais de bureau et d'administration	1 183	1 034	14.4%	1 207	-24	
Matériel, mobilier, véhicules	469	301	56.0%	465	4	
Assurances	97	111	-12.2%	97	1	
Services externes et honoraires	5 431	2 411	125.3%	6 331	-900	
Communication et publications	354	611	-42.1%	488	-134	
Divers	141	129	9.5%	121	19	
Pertes sr débiteurs exploitation	100	-	n.d.	-	-	
Charges immobilier d'exploitation	3 751	4 000	-6.2%	2 899	852	
Frais informatique	5 159	6 214	-17.0%	4 885	274	
Total Charges d'exploitation	16 684	14 810	12.7%	16 493	191	

Les charges d'exploitation ont été contenues sur 2024 (+MCHF 0.2) malgré la forte hausse d'activité de l'Hg.

Amortissements

Amortissements	31.12.2024	BUDGET	Ecart	31.12.2023	Ecarts 2024-2023
Matériel et machines	56	241	-76.9%	67	-11
Informatique	2 032	2 260	-10.1%	2 420	-388
Mobilier	329	349	-5.7%	317	11
Véhicules	16	5		11	5
Immeubles d'exploitation	198	189	5.2%	293	-94
Total Amortissements	2 630	3 044	-13.6%	3 108	-478

Commentaires :

- Les règles d'amortissements sont explicitées sous les points A1-4 et A1-5.
- Les amortissements informatiques sont majoritairement couverts par l'utilisation de subventions (méthode des produits différés).

Résultat financier

Résultat financier	31.12.2024	BUDGET	Ecart	31.12.2023	Ecarts 2024-2023
Produits et charges d'intérêts	1	-	n.d.	1	-
Charges bancaires	-58	-35	64.5%	-119	61
Total Résultat financier	-56	-35	60.5%	-118	61

Charges bancaires : ces charges bancaires comprennent les frais courants de la tenue et gestion des comptes.

A3 – Notes complémentaires

A3-1 – Gestion des risques financiers

➤ Risque sur financements externes

La stratégie de gestion de la dette, pilotée par le comité immobilier et validée par le Conseil d'administration se fonde sur les principes suivants :

- la totalité des travaux et développement du parc de rapport est financée par des lignes de crédits hypothécaires garanties par des immeubles du parc. Il n'est fait appel à aucun financement de l'Etat.
- Les travaux de développement du parc d'exploitation (nouveaux objets, centres d'hébergement AMIG) sont financés par recours à des financements externes (emprunts obligataires ou privés).
- la structure de la dette globale cherchera à garantir un équilibre des échéances et à favoriser un recours à des produits de financement stables (prêts à taux fixes). Le taux variable n'est utilisé que sur des emprunts à court terme et pendant de brèves périodes de transition.

Fin 2024, la dette totale du parc immobilier se monte à MCHF 414.5 soit environ 35% de la valeur du parc de rapport l'Hg.

➤ Risque de taux

Composé en majorité de taux fixes, le taux moyen pondéré constaté à fin 2024 est en baisse par rapport à 2023 (1.64% vs 1.78%) en lien avec la conjoncture.

➤ Risque d'échelonnement

Le risque d'échelonnement été pris en compte lors du renouvellement des emprunts. En 2024, la part à court terme des emprunts à long terme se monte à MCHF 107.6 dont la plus grande partie ne sera pas refinancée. (Voir A1-8).

➤ Risque de crédit (risque débiteurs) – (voir point A1-1)

Une analyse du risque de non-remboursement des créances est effectuée sur chacune des positions débitrices de l'institution, en fonction de la nature des débiteurs et de l'estimation de non-remboursement ; il fait l'objet le cas échéant d'un abattement de valeur de la créance considérée à l'actif du bilan :

- Débiteurs publics : pas de risque posé sur les positions Etat de Genève et SEM.
- Débiteurs privés (usagers ou tiers) : le risque est évalué en fonction de la population concernée (usagers d'Action Sociale ou AMIG, suivis ou non) et en fonction de leur potentiel de remboursement. Cette évaluation du risque donne lieu à un abattement statistique par nature de créance. Par principe, les débiteurs suivis par le service du contentieux font l'objet d'un abattement de valeur à 100%. En revanche, le risque sur créances de loyers du parc de rapport est évalué au cas par cas par les régies ou par le service immobilier.
- Risque sur créances AI : dans ce cas particulier, le risque est évalué à la fois dans l'estimation de la créance (outil de pilotage), mais aussi en fonction des taux constatés de refus de prise en charge de l'Assurance Invalidité. Ces taux sont fluctuants selon les années et ne dépendent pas d'éléments de notre ressort, ce qui maintient sur cette position une incertitude, qui nous conduit à la prudence. Le choix du taux statistique de non-remboursement tient ainsi à la fois compte des constats faits sur les remboursements reçus et des tendances estimées.

➤ Risque de liquidité (voir point A1-8)

La trésorerie de l'Hg est en cash-pooling automatique avec la Trésorerie générale de l'Etat, dans le cadre de la convention argent signée entre le département des finances et l'institution. Un troisième avenant à la convention est entré en vigueur au 01 juin 2015 fixant la limite de crédit à MCHF 80. Cette limite a été revue et, en 2020, à la demande du Département des Finances, le Conseil d'Administration de l'Hg a validé le recours à un emprunt privé auprès d'un tiers pour un financement à hauteur de MCHF 80 reçu en février 2020. Cet emprunt privé a été dénoncé pour le 31 décembre 2024 et une source de financement temporaire a été mis en place dans l'attente d'une solution pérenne qui sera coconstruite avec notre département en 2025.

➤ Risque d'évaluation Immobilier

L'institution procède chaque année à l'évaluation de son parc immobilier de rapport à la juste valeur (selon la méthode DCF - Discounted Cash Flow) et fait appel à un expert indépendant pour évaluer les actifs. Pour les actifs dont la valeur a évolué notablement, notamment les immeubles ayant fait l'objet de travaux à fort impact sur les loyers, l'expert fournit également la valeur intrinsèque des bâtiments.

Conformément à l'IPSAS 16, la méthode choisie est le DCF (Discounted Cash Flow), qui consiste à actualiser les flux financiers futurs sur la base d'un taux de capitalisation qui dépend d'un grand nombre de paramètres intrinsèques au bâtiment (position, état général) mais aussi en grande partie de l'observation du marché immobilier du moment (tendances, valeurs des transactions, coûts des emprunts...). Ces paramètres externes, ont un impact majeur sur le montant des évaluations, et donc sur le résultat d'évaluation.

Néanmoins, certains immeubles destinés à l'hébergement de jeunes en difficulté sont évalués à la valeur intrinsèque (Ecureuils, Le Pont, Pierre-Grise, Savigny et Gomarín) et ne sont pas réévalués chaque année. L'exploitation de ces bâtiments ayant été transférée à la FO, les biens qui leurs sont loués le sont à des prix préférentiels raison pour laquelle l'utilisation de la méthode DCF ne se justifie pas pour ces actifs.

➤ **Analyse de maturité (kCHF)**

	Passifs courants		Passifs non courants	
	2024	2023	2024	2023
A moins d'un an	172 764	203 024	-	-
Entre 1 an et 5 ans			182 091	130 517
Plus de 5 ans			257 422	220 905
Total	172 764	203 024	439 513	351 422

Les "Passifs courants" correspondent aux dettes à court terme et passifs transitoires étant composé principalement des fournisseurs et d'autres engagements à court terme, ce compte a été placé avec une maturité à moins d'un an.

Les "Passifs non courants" correspondent aux dettes à long terme (emprunts hypothécaires et obligataires), autres fonds étrangers, provisions, subventions d'investissement, fonds et dons.

➤ **Location longue durée (kCHF)**

Ce poste est constitué des contrats pour des véhicules non-inscrits au bilan et mis à disposition du personnel pour leurs déplacements professionnels.

	Engagement leasing opérationnel	
	2024	2023
A moins d'un an	6	65
Entre 1 an et 5 ans		59
Plus de 5 ans	-	-
Total	6	124

A3-2 – Subventions Canton de Genève

En CHF

Subvention canton de Genève	31.12.2024	BUDGET	Ecart	31.12.2023
Subvention prestations Action Sociale (C 01)	439 434 861	435 600 000	0.9%	396 454 546
Subvention votée	418 260 000	418 260 000	0.0%	386 100 000
Subvention mesures marché du travail	16 000 000	16 000 000	0.0%	11 410 000
Subvention cotisations AVS	1 340 000	1 340 000	0.0%	1 140 000
Subvention complémentaire	11 100 000	0	n.d.	0
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	-7 265 139	0	n.d.	-2 195 454
Subvention prestations Asile (C 05)	130 597 132	82 755 706	57.8%	77 719 747
Subvention votée	82 755 706	82 755 706	0.0%	75 455 694
Subvention complémentaire	36 500 000	0	n.d.	
Subvention à restituer (-) ou couverture de déficit (+)	11 341 426	0	n.d.	2 264 053
Total subvention DCS prestations	570 031 993	518 355 706	10.0%	474 174 293
Subvention fonctionnement Action Sociale (C 01)	98 676 001	89 390 428	10.4%	89 390 435
Subvention votée	98 676 001	89 390 428	10.4%	89 390 435
Subvention fonctionnement Asile (C 05)	18 842 559	18 842 559	0.0%	18 842 559
Subvention votée	18 842 559	18 842 559	0.0%	18 842 559
Total subvention DCS fonctionnement	117 518 560	108 232 987	8.6%	108 232 994
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	687 550 553	626 588 693	9.7%	582 407 287
TOTAL SUBVENTION CANTON GENEVE	687 550 553	626 588 693	9.7%	582 407 287

- **Subventions prestations :**

Les subventions prestations de l'Hg sont liées à 2 politiques publiques : Action sociale (C01) et Asile (C05).

Les montants comptabilisés en 2024 sont les suivants :

En CHF	Votée	Crédit supplémentaire	Restit (-) ou Couv Déficit (+)	Total
Subvention Prestations Action Sociale (C 01)	435 600 000	11 100 000	-7 265 139	439 434 861
Subvention Prestations Asile (C 05)	82 755 706	36 500 000	11 341 426	130 597 132
TOTAL SUBVENTIONS PRESTATIONS	518 355 706	47 600 000	4 076 287	570 031 993

Les subventions de prestations initialement votées (MCHF 518.4) ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de MCHF 47.6. Néanmoins, ce montant devra encore être complété à hauteur de MCHF 4.1 (ASOC -MCHF 7.2, AMIG MCHF 11.3). Ce montant de -CHF 4'076'287 qui sera versé par le DCS début 2025 figure au passif du bilan en passif transitoire.

- **Subvention Fonctionnement :**

Les dépenses nettes de fonctionnement de l'institution, après imputation des revenus propres, s'élèvent à MCHF 116.3. Elles sont couvertes par la subvention de fonctionnement de l'Etat à hauteur de MCHF 117.5, faisant apparaître un résultat positif de MCHF 1.2.

En application de la directive transversale fixant le traitement des « bénéficiaires et pertes des entités subventionnées », ainsi que du mandat de prestations 2023-2026, le résultat de fonctionnement 2024 (soit KCHF 1'198) est reporté.

A3-3 – Principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants se présente comme suit :

En kCHF	31.12.2024	31.12.2023
Présidence du Conseil d'Administration (y compris les jetons de présence d'autres conseils)	120	120
Rémunération du Conseil d'Administrations hors Présidence	123	124
Nombre d'administrateurs et personnes rattachées au CA hors Présidence	14	14
Rémunération du Directeur général	291	280
Rémunération de la Direction générale hors DG	1220	1324
Nombre de directeurs hors DG	7	7
Rémunération la plus élevée au sein des directeurs hors DG	212	211
Rémunérations la plus basse au sein des directeurs	150	145

A3-4 – Parties liées

Toutes les transactions réalisées avec les entités incluses dans le périmètre de l'Etat sont effectuées au prix du marché.

Fondation Berthe Bonna-Rapin

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète du parc immobilier ainsi que de l'administration de la fondation, contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion (12 immeubles comprenant 321 logements pour un état locatif total de kCHF 5'644). Pour 2024 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 141 HT. Par ailleurs, l'Hospice général nomme deux des trois membres du conseil de fondation.

Fondation Dr Renée Girod

Le service immobilier assure le mandat de gestion complète d'un immeuble (48 logements et un dépôt pour un état locatif de kCHF 335) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2024, ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 8 HT.

Fondation Foyer Handicap

Dans le cadre de la succession « Gabrielle Sabet », l'Hospice général a été désigné comme dépositaire d'une cédule hypothécaire d'une valeur de CHF 2'000'000.- sur l'immeuble Résidence Gabrielle Sabet, sis Rue des Caroubiers 7, propriété de la fondation Foyer-Handicap.

Par ce dépôt, l'Hg est garant, en cas de cessation d'activité de la fondation Foyer-Handicap, de la bonne application de la convention signée par la fondation (ex-association) Foyer-Handicap et M. Gabriel Sabet.

Fondation Auguste Roth

Cette fondation a été créée en 1914 pour gérer un legs fait à l'Hospice général par M. Auguste Roth. Constitué exclusivement de titres, l'actif de la fondation (env. MCHF 4) génère des revenus affectés au versement d'aides individuelles aux seniors ou à des projets en lien avec cette population.

Le comité de fondation se compose de 5 membres dont la majorité sont désignés par l'Hospice général, les autres par le Conseil d'Etat. En outre, en cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible serait remis à l'Hospice général.

Fondation 14-16, Jean Simonet

La fondation, dont le but est de favoriser l'hébergement de bénéficiaires de l'Hospice général, exploite un immeuble de logements sur la commune de Vernier d'une valeur d'environ MCHF 5.8 hors nouveaux travaux.

Le service immobilier assure le mandat de gestion (38 logements et un commerce pour un état locatif de kCHF 698) ainsi que l'administration de la fondation contre une rémunération calculée en pourcentage de l'état locatif sous gestion. Pour 2024 ces honoraires se sont élevés à environ kCHF 17 HT.

Le Conseil de fondation se compose de trois à cinq membres nommés par l'Hospice général.

Fondation Trembley-Tollot

Le service comptable assure le mandat de gestion comptable pour la fondation contre une rémunération forfaitaire de CHF 500.